

Ville de Beauharnois

18^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 4 décembre 2018 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil, Jocelyne Rajotte, Roxanne Poissant, Guillaume Lévesque-Sauvé, Richard Dubuc, Alain Savard et Linda Toulouse sous la présidence du maire Bruno Tremblay, formant la totalité des membres.

Sont également présents à cette séance, messieurs Jacques Malenfant, directeur général par intérim et Alain Gravel, directeur général adjoint et madame Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2018-12-428 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par monsieur Alain Savard

Il est résolu :

- **Que** la séance extraordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h.

Adoptée unanimement.

Numéro 2018-12-429 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc

Appuyé par madame Jocelyne Rajotte

Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Ouverture de la séance à 19 h

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Administration générale et Service du greffe

2.1 Adoption du budget pour l'année 2019

2.2 Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021

3.0 Période de questions ayant trait au budget seulement

4.0 Levée de la séance

Adoptée unanimement.

Numéro 2018-12-430 Adoption du budget pour l'année 2019

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc
Appuyé par monsieur Alain Savard
Il est résolu :

- **Que** le budget d'opération pour l'année 2019 de la Ville de Beauharnois, soit et est approuvé au montant de 25 850 000 \$.
- **Qu'un** résumé explicatif du budget pour l'année 2019 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOTE : Le conseiller Guillaume Lévesque-Sauvé signifie son opposition.

Adoptée majoritairement.

Numéro 2018-12-431 Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021

Il est proposé par madame Roxanne Poissant
Appuyé par monsieur Richard Dubuc
Il est résolu :

- **Que** le conseil municipal adopte le programme des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021 pour un montant de 52 378 160 \$.
- **Qu'un** résumé explicatif du programme en immobilisations 2019-2020-2021 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOTE : Le conseiller Guillaume Lévesque-Sauvé signifie son opposition.

Adoptée majoritairement.

Période de questions ayant trait au budget seulement

La période de questions peut être visionnées via le site internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « *Vivre – Conseil municipal – Séance du conseil et ordre du jour – procès-verbaux – Vidéo* » du 4 décembre 2018 à la quinzième seconde de la vingt-troisième minute d'enregistrement (00 : 23 : 15)

Il est proposé par monsieur Alain Savard

Appuyé par monsieur Richard Dubuc

Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 20 h 05.

Adoptée unanimement.

Bruno Tremblay, maire

Manon Fortier